



**Note
à l'attention des étudiants du PSPBB,
des enseignants
et des équipes administratives**

CONSIGNES SANITAIRES DE LA RENTREE 2020-21

Contexte

Le contexte de la pandémie de la Covid-19 a conduit les pouvoirs publics à édicter des mesures générales et certaines spécifiques aux établissements d'enseignement supérieur.

Le Décret du 10 juillet 2020 complété par celui du 28 août 2020 obligent au port du masque *sauf pendant la pratique artistique* mais ces mesures peuvent être adaptées aux lieux et aux périodes (état d'urgence sanitaire notamment).

La Direction générale de la création artistique (DGCA) a produit une note du 7 septembre 2020 qui recommande le port du masque à l'occasion de certaines pratiques (danse et cirque en particulier) selon les exercices (ex : portées). Enfin, l'Agence régionale de santé, à laquelle nous signalons les cas de Covid positifs, a également fourni des recommandations.

Si la France est sortie de l'état d'urgence sanitaire, elle reste classée en trois zones de vigilance (vert, jaune, rouge), qui donnent au Préfet de Région le pouvoir de prendre des mesures en fonction de la situation sanitaire (fermer un établissement par exemple). L'Île-de-France est actuellement en zone de grande vigilance (rouge). Si la période d'application des consignes selon le dernier décret est fixée à fin octobre, une loi pourrait la prolonger.

Notre objectif est de privilégier le double respect de ces consignes et la rentrée effective sur les sites d'enseignement artistique.

Consignes des collectivités

Le PSPBB est un établissement d'enseignement supérieur dont l'une des spécificités tient aux partenariats avec d'autres établissements d'enseignement en musique, danse et théâtre, situés dans trois collectivités : le CRR et certains CMA de la Ville de Paris, le CRR de Boulogne-Billancourt, le Conservatoire de Vanves / Issy-les-Moulineaux, ces deux dernières entités relevant de Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Il bénéficie également du soutien du ministère de la culture et reçoit à ce titre des recommandations sanitaires.

Pour prévenir l'expansion de la COVID-19, chaque collectivité a produit des consignes sanitaires déclinées par établissement : **le Pôle se doit de les respecter dans chacun des sites mis à sa disposition.**

Les documents PDF de chacune des collectivités figurent en pièces jointes à la présente note : CRR de Paris (avec notamment le site J-J. Rousseau), CRR de Boulogne-Billancourt,

CMA Maurice Ravel, CMA des Abbesses et Conservatoire fusionné de Vanves-Issy-les-Moulineaux.

Ces consignes peuvent être précisées, étant donné qu'il s'agit au Pôle d'un enseignement supérieur avec des pratiques pouvant s'avérer à risque, notamment en chant, théâtre et danse. Ainsi, les dernières recommandations de la DGCA privilégient le port du masque, en particulier pour les danseurs, mais aussi, « autant que possible », durant toutes les répétitions. **Le Pôle choisit de suivre de manière stricte ces recommandations pour deux raisons :**

- d'une part les pratiques de l'enseignement supérieur associent des **adultes** dans des **conditions à risque** par leur nature même : proximité physique, espaces clos, pratique appuyée du chant, de la voix, des corps, qui mêlent postillons et sueur... Dès lors, le travail doit s'accompagner de protections (masques, gel, lavage des mains et des outils et instruments, que détaillent les protocoles des CRR et autres conservatoires par catégorie d'instrument – cf. tableau de synthèse -).

- d'autre part, les disponibilités des centres de test Covid, particulièrement surchargés en cette rentrée en région parisienne, ne permettent pas de faire jouer et répéter des étudiants, qui auraient été testés simultanément, de manière sereine sans masque. Les consignes souples de pratiques de répétition sans masque, qui prévalaient alors que la pandémie n'avait pas repris, ne peuvent donc s'appliquer de manière uniforme. Le contexte actuel francilien nous impose par conséquent d'observer une **prudence accrue pour éviter de mélanger des personnes testées négatives avec d'autres potentiellement positives.**

Pour éviter d'augmenter le risque de transmission, **le PSPBB impose donc le port du masque en danse et en théâtre**, sauf en cas de monologue ou de solo.

Cette consigne vaut aussi pour le chant et le théâtre pratiqués par les étudiants en danse, et réciproquement pour le chant et la danse pratiqués par les étudiants en théâtre.

Pour le chant, les CRR ont adopté des dispositions spécifiques (distance entre les chanteurs, protection du chef de chœur...) détaillées dans les documents *ad hoc*. Il en va de même pour chaque catégorie d'instrument, en particulier les instruments à vents. Un tableau en annexe à cette note propose une synthèse par site. Pour mémoire, tous les sites invitent chacun à participer au nettoyage des instruments et outils de travail (barres, tapis...). Les professeurs et étudiants sont invités à lire les consignes de chaque site et à les respecter.

En cas de symptômes, de contact avec un malade confirmé (« contact »), il faut en informer votre coordinateur avec copie à Axelle de Pontcharra et Emmanuelle Desouches. Une semaine de mise à l'écart s'impose. L'information sur le nom de la personne testée positive est donnée avec son accord, ou, dans le cas contraire, une alerte est faite aux étudiants et enseignants de son entourage de manière anonyme.

Le Pôle et les directions des CRR autorisent volontiers la pratique d'un enseignement à distance lorsque cela est nécessaire et possible.

De manière générale, le Pôle est en relation étroite avec les directions des Conservatoires, les responsables, les conseillers et les coordinateurs des parcours de chaque discipline, pour informer, ajuster et préciser ces consignes. Nous sommes tous à votre disposition pour toute question à ce sujet.

La durée d'application de ces consignes sera bien évidemment calée sur celle de la vigilance sanitaire, en espérant que la rigueur et la prudence de chacun permettront de tous nous libérer prochainement de ces contraintes.

Les équipes pédagogiques et administratives du Pôle vous souhaitent, néanmoins, une excellente rentrée.

**Tableau de synthèse
des recommandations des conservatoires partenaires du PSPBB
pour les disciplines qui concerne les étudiants du Pôle**

Les consignes de port du masque dans les circulations et salles de cours, de nettoyage par gel hydro-alcoolique et de distanciation d'un mètre entre chaque personne avec circulations séparées sont partout en vigueur. Tout le monde participe au nettoyage. Les mesures du PSPBB sont renforcées (port du masque en cours) par rapport aux mesures de chaque site : elles figurent en italique. Les professeurs portent le masque en toute circonstance.

	Musique	Danse	Théâtre
CRR Paris	Masque sauf Vents et Chant Distance de 2m prof/élève pour instruments à vent et chant, 1 m les autres	-	-
JJ Rousseau	Nettoyage sauf claviers anciens et peaux des percussions Masque en cours	-	-
Abbesses	-	Pas de vestiaire (un grand sac pour les affaires, en cours) Pas de travail au sol, ni pieds nus Bouteille d'eau marquée à son nom Aération 30 mn entre chaque classe <i>PSPBB : masque en cours y compris salle et tapis, sauf solo</i>	-
CMA 13	-	Idem (ni sol ni pieds nus), chaussettes lors des cours, 2 m de distance <i>masque en cours y compris salle et tapis, sauf solo</i>	-
CRR Boulogne	Masque pour tous sauf Vents, chant, chœur (Distanciations et mesures spécifiques)	-	-
Cons^{re} De Vanves	-	Pas de vestiaire (un grand sac pour les affaires, en cours) Aération, nettoyage <i>Masque en cours sf solo</i>	-
ESAD Halles	Chant : mêmes consignes que le CRR de Paris	Mêmes consignes que le CMA des Abbesses <i>Masque en cours sauf solo</i>	<i>Distanciation et port du masque lors des répétitions, sauf monologue</i>

Ces consignes s'appliquent jusqu'à nouvel ordre, en fonction des directives et recommandations sanitaires des autorités.